

Ville de PHALSBOURG

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 05 mars à 20h00

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dany KOCHER, Maire.

Présents :

Dany KOCHER, Odette GULLY, Francis DIETRICH, Josiane SCHNEIDER, Richard LAUCH, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Marc SCHNEIDER, Rémy SCHNEIDER, Nadine MEUNIER, Patrick VIALANEIX, Claudie KAISER, Christiane LEHE, Alain PETTMANN, Bruno SCHNEIDER, Sandrine LOUIS, Ekrem KILIC, Elsa AYDIN, Didier MASSON, Jean-Marc TRIACCA, Véronique MADELAINE, Denis SCHNEIDER, Jean-Louis MADELAINE

Absents excusés :

Jérémie PHILLIPPS donne procuration à Christiane LEHE

Sandra PARISOT-BRULEY donne procuration à Denis SCHNEIDER

Absents :

Sébastien ZORILA

Audrey WILHELM

Isabelle GUYENOT

COMMUNICATIONS

D 2018-11 Convention d'occupation partielle de locaux du CER par l'Association « Graine d'école ».

D 2018-12 Avenant n° 1 au marché de travaux Construction d'un Centre d'Intervention de Secours – Lot 7 : Menuiserie extérieure aluminium

D 2018-13 Convention d'occupation des locaux de la Salle Weill par le Foyer d'accueil spécialisé « La Licorne »

D 2018-14 Bail de location du garage n°3 rue Parmentier Mr Thomas Lerch.

D 2018-15 Marché de travaux – Réhabilitation des anciens ateliers municipaux – Lot n° 2 Charpente-Couverture-Zinguerie

D 2018-16 Avenant n°1 au marché de travaux Réaménagement du rez-de-chaussée du Château d'Einhartshausen – lot 8 : Électricité-Chauffage électrique-VMC

2018-II-1 Secrétariat de séance du Conseil Municipal

Vu l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après délibération, nomme Laurent GOERGLER comme secrétaire de séance du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

2017-II-2 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport d'orientation budgétaire,

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2018.

2018-II-3 Horaires d'écoles.

Lors du Conseil précédent il a été évoqué que la commune a la possibilité de modifier les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Il est proposé au Conseil de débattre à titre complémentaire par rapport au Conseil précédent à ce sujet.

Il a été proposé au Conseil municipal de statuer sur les rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Après tenue des conseils d'écoles, l'école du Centre ainsi que les écoles primaire et maternelle de Trois Maisons proposent ces nouveaux horaires : 8h30-12h / 13h45-16h15, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Adopté à la majorité

1 abstention : Dany KOCHER

2018-II- 4 Remplacement de Mylène SERFASS pour une délégation extérieure

Suite à la démission de Madame Mylène SERFASS du Conseil municipal, il a été demandé au Conseil Municipal de nommer un(e) remplaçante(e) pour la délégation extérieure suivante :

- Conseil d'administration du CCAS

M. Jean-Marc TRIACCA est élu à l'unanimité.

REGIE DES EAUX

2018-II-5 Convention entre la Régie des Eaux de la Ville de Phalsbourg et le Syndicat des Eaux de Phalsbourg (annexe 2)

Après présentation de M. le Maire, il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la nouvelle convention qui pourra être passée entre la Régie des Eaux de la Ville de Phalsbourg et le Syndicat des Eaux de Phalsbourg relative notamment à la fourniture d'eau,
- d'autoriser Madame Odette GULLY, 1ere Adjointe, à la signer.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

2018-II- 6 Achat de terrains à Mme KERSUZAN Elisabeth en section 15 (annexe 3)

Après présentation, Il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire :

- A acquérir les parcelles référencées section 15, n° 173, 174 et 175, appartenant à Mme Elisabeth KERSUZAN, d'une surface globale de 711 m² au prix de 30,00 €/m² soit un montant total de 21.330,00 €.
- A signer tous les documents et actes y afférent.

Les frais de rédaction de l'acte et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Adopté à la majorité

2 abstentions : Denis SCHNEIDER et Sandra PARISOT-BRULEY par procuration

2018-II-7 Achat de terrains à M. KETZINGER Michel en section 15 (annexe 4)

Après présentation, il a été demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire :

- A acquérir les parcelles référencées section 15, n° 74, 75 et 76, appartenant à M. Michel KETZINGER, d'une surface globale de 2005 m² au prix de 30,00 €/m² soit un montant total de 60.150,00 €.
- A signer tous les documents et actes y afférent.

Les frais de rédaction de l'acte et les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Adopté à la majorité

2 abstentions : Denis SCHNEIDER et Sandra PARISOT-BRULEY par procuration

2018-II-8 Subvention à l'école du centre pour projet équestre

Après présentation, Il a été demandé au Conseil municipal :

D'autoriser le maire à verser une subvention à l'école du centre pour permettre un projet autour du cheval.

La proposition est de 30 euros par enfant.

Adopté à l'unanimité

2018-II-9 Demande de subvention pour le remplacement des chaudières de la salle Glassmann, du 2 rue de l'hôpital, du Centre de rencontres et de l'école maternelle du centre au titre de la DETR ou FSIL (contrat de ruralité)

Après présentation par M. le Maire, il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération pour un montant estimatif de 60.000 € Hors taxe,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR ou FSIL (contrat de ruralité) conformément au plan de financement ci-dessous détaillé,
- de signer tous les actes y afférent.

Plan de financement :

Montant des travaux : 60.000,00 euros HT

COUT : 60.000,00 € HT		
	% SUB	Montant HT €
Etat / DETR ou FSIL (contrat de ruralité)	50%	30.000 €
Ville de Phalsbourg	50%	30.000 €
TOTAL	100 %	60.000 €

Adopté à l'unanimité

2018-II-10 Achat du rez de chaussée du commerce « Chaussures Sandrine » rue Foch/rue Castelneau (annexe 5)

Point reporté à un prochain Conseil municipal.

2018-II-11 Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018:

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2017 (hors chapitre 16) s'élève à 5 850 500€, le quart de ces crédits représente donc un montant de 1 462 625 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager et mandater les dépenses suivantes qui concernent :

-Chaudière Salle Glassmann : **Compte :2313 Opération : 221 Fonction :411 : 25 000 € TTC**

Adopté à l'unanimité

DIVERS :

/

La séance est levée à 21h10